



PRAGMA

SANITAIRES

Nettoyant Détartrant Désinfectant Désodorisant

HYGIENE DES SANITAIRES

Caractéristiques

Aspect : liquide	pH à l'état pur : 2,0 à 2,5
Couleur : rose	Odeur : note florale
Densité à 20 °C : 1,000 ± 0,005	Solubilité : totale dans l'eau

Utilisation

PRAGMA SANITAIRES nettoie, détartré et désinfecte les surfaces lavables telles que :
-les lavabos, douches, baignoires, urinoirs, abattants de cuvettes de WC, robinetteries
-les sols carrelés et les faïences murales.

Sa formule moussante renforce son efficacité sur les parois verticales. Laisse une agréable senteur florale après utilisation.

Propriétés

PRAGMA SANITAIRES est conforme aux normes :

- bactéricides

- ▶ NF EN 1276 en conditions de saleté à 20°C, à 0,5 %, temps de contact 5 mn
- ▶ NF EN 13697 en conditions de saleté, à 20 °C, à 6 %, temps de contact 5 mn
- ▶ NF EN 13697 (sur *Listeria monocytogenes* et *Salmonella enterica*), en conditions de saleté, à 20 °C, à 4 %, temps de contact 5 mn

- levuricides

- ▶ NF EN 1650 +A1 (sur *Candida Albicans*) à 0,25 %, en conditions de saleté, à 20 °C, temps de contact 15 mn
- ▶ NF EN 13697 (sur *Candida Albicans*) à 3 %, en conditions de saleté à 20 °C, temps de contact de 15 mn.

PRAGMA SANITAIRES est actif sur le virus influenza H1N1 à 20°C, à 0,5 % pour un temps de contact de 15 minutes selon la méthodologie de la norme NF EN 14476.

Mode d'emploi

PRAGMA SANITAIRES s'utilise :

Pur : selon le cas et la nature des surfaces, pulvériser sur la surface à traiter ou imprégner une lavette microfibre et appliquer par essuyage prolongé.

Laisser agir 5 minutes pour une activité bactéricide et 15 minutes pour son activité levuricide et son activité virucide sur le H1N1.

Rincer à l'eau potable.



PRAGMA

SANITAIRES

Nettoyant Détartrant Désinfectant Désodorisant

HYGIENE DES SANITAIRES

Dilué : au moment de l'emploi, dans l'eau à raison de 6 % pour les sols. Il est inutile de rincer.

Dans tous les cas d'applications, veiller à recouvrir uniformément la surface à traiter. Nettoyer le matériel d'application à l'eau avant de le ranger.

Réglementation – précautions d'emploi

Produit destiné à un usage professionnel uniquement.

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5°C et 30°C.

Biocide TP2

Utiliser ce biocide avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire. L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité de détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Consulter le centre antipoison le plus proche.

Étiquetage réglementaire cf. section 2 de la fiche de données de sécurité

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

Étiquetage : SGH07, H315, H319

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Transport ADR : non soumis

Réf. 1005 – UV : bidon de 5 L

Cdt : carton de 2 bidons